



Indemnites maladie fonction hospitaliere

Par **lamouche76**, le **05/01/2014** à **09:31**

Bonjour

je suis fonctionnaire hospitalier depuis 1993,j'ai pris une disponibilité du 01012007 jusqu'au 31122013,j'ai repris mon travail au 01012014

Si je tombais malade durant ces trois premiers mois d'activité aurais je droit à des indemnités comme je n'ai eu aucun salaire durant les 6 dernieres années

merci pour la réponse